

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1728

Artikel: 3e voie CFF : ce que M. Marthaler pourra trouver dans les archives de son Département : une avance de fonds du canton? Il y a un précédent
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en offrant par un surnombre ambitieux un choix aux électeurs. Le second tour, mais le second tour seulement, permet, sur la base des

premiers résultats, d'affiner les présentations et de nouer éventuellement des alliances.

Si une leçon peut être tirée des élections vaudoises, c'est l'obligation de rendre aux électeurs toute leur liberté de choix démocratique.

3e voie CFF: ce que M. Marthaler pourra trouver dans les archives de son Département

Une avance de fonds du canton? Il y a un précédent

par André Gavillet (5 avril 2007)

Par amplification médiatique, la troisième voie ferrée entre Lausanne et Genève est devenue une grande cause régionale et cantonale. On s'en réjouit. Les cantons découvrent la politique extérieure pour affirmer leur vitalité.

Dans le débat, le syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, a lancé l'idée d'une avance financière que feraient les cantons de Vaud et de Genève. Elle permettrait de payer les études qui de toute façon

exigeront plusieurs années de mise au point. Le conseiller d'Etat vaudois Marthaler a demandé qu'on lui cite des précédents, étant persuadé qu'on n'en trouverait pas. En voici un.

Dans les années 70, le Conseil d'Etat vaudois était soucieux de défendre la traversée du Jura par Vallorbe, non seulement pour améliorer les liaisons avec la Franche-Comté mais pour promouvoir une diagonale européenne Nord-Ouest / Sud-Est par le Grand-

St-Bernard. Au vu de l'avancement du réseau autoroutier, la Confédération considérait à juste titre qu'une autoroute Chavornay - Vallorbe n'était pas prioritaire. Pour débloquer le dossier, le canton de Vaud proposa d'avancer quelques dizaines de millions. Ce qui fut accepté et permit la construction de la semi-autoroute actuelle, qui révèle de plus en plus son utilité régionale et internationale.

Comptes de l'Etat de Fribourg: embellies et convoitises Attention aux communes!

par Erika Schnyder, députée socialiste au Grand Conseil fribourgeois (2 avril 2007)

Pour la cinquième année consécutive, le canton afficherait, dans ses comptes 2006, un bénéfice record de 80 millions de francs. Cette nouvelle réjouissante a de quoi surprendre, quand on sait que certaines communes – et non des moindres – tirent le diable par la queue.

Certes, une telle réussite est imputable à la gestion régulière et rigoureuse des finances par le grand argentier cantonal, aidé, il est vrai de quelques éléments conjoncturels non négligeables. Mais elle ne doit pas faire perdre de vue que c'est aussi au prix d'importants sacrifices imposés à des tiers,

qu'il est bon de rappeler, avant que l'on ne se répartisse le gâteau.

Au niveau des communes, la modification de la clé de répartition des participations dans certaines tâches est un facteur important. Ainsi, dans le cadre de la répartition des charges financières liées aux